

DEPARTEMENT DU RHONE
Arrondissement de Lyon
Canton de Limonest
Commune de Collonges au Mont d'Or

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la salle du Conseil Municipal

Le jeudi 9 juillet 2026 à 19h30, en session ordinaire.

Le public sera autorisé à participer à cette séance dans la limite des places disponibles.

ORDRE DU JOUR

I) Informations données par la Municipalité

- Retour sur la période de canicule et la panne électrique

II) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

III) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

IV) Projets de délibérations

- Affaires générales

26.50 : Règlement intérieur du conseil municipal

- Ressources humaines

26.51 : Création d'un emploi d'adjoint administratif à hauteur de 50%

26.52 : Création d'un emploi de directeur de cabinet

V) Questions orales

L'article L 2121-19 du CGCT prévoit que : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal ».

Tout membre du conseil qui désire poser une question orale lors du conseil informe par écrit le Maire de la question, au plus tard 36h00 avant la séance concernée du conseil (samedi et dimanche non compris).

Comptant sur votre présence,

A Collonges au Mont d'Or, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Madame Arlette BAILLOT

